



RAPPORT DE LA MISSION DE PLAIDOYER SUR LA SITUATION DES ENFANTS AU SUD SOUDAN

Août 2014



CAEDBE

Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant

Copyright © Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Août 2014

Ce rapport est publié en vue d'une diffusion publique. Tous droits réservés. La reproduction est autorisée pour des fins de plaidoyer sous réserve de la mention de la source.



RAPPORT DE LA MISSION DE PLAIDOYER SUR LA SITUATION DES ENFANTS AU SUD SOUDAN

Août 2014

LISTE DES ABBREVIATIONS

BID	Détermination formelle de l'intérêt supérieur
CAAC	Enfants affectés par les conflits armés
CAAFAGs	Enfants associés aux forces et groupes armés
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CAEDBE	Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CBCPN	Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance
CUA	Commission de l'Union Africaine
DDR	Désarmement, Démobilisation and Réintégration
FTR	Recherche et Réunification Familiale
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MRM	Mécanisme de Surveillance et de Communication de l'information.
OING	Organisation Internationale Non-Gouvernementale
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PDI	Personnes Déplacées à l'intérieur
POC	Protection des Civils
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
SPLA	Armée Populaire de Libération du Soudan
SPLM-OI	Mouvement populaire de libération du Soudan-Opposition
UA	Union Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VSS	Violence Sexuelle Sexiste

Table des matières

Contexte.....	1
Nature des discussions.....	3
Conclusions de la délégation.....	8
Tuerie des enfants.....	8
Tuerie des parents.....	8
Déplacements.....	9
Graves violations des droits de l'enfant.....	11
Enlèvements et violences sexuelles.....	17
Nutrition.....	19
Education.....	20
Santé et Assainissement.....	20
Aide Humanitaire.....	24
Ratification de la Charte et Mise en oeuvre de la Loi de l'enfant de 2008.....	25
Conclusions et recommandations.....	25

CONTEXTE

1. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) a été adoptée à la 26^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) le 11 juillet 1990 et est entrée en vigueur le 29 novembre 1999. L'article 32 de la Charte crée le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) dont le mandat est entre autre, de suivre la mise en œuvre de la Charte, promouvoir et protéger les droits qui y sont inscrits.
2. Le Comité est profondément préoccupé par l'ampleur des défis humanitaires au Sud Soudan qui ont des implications sur la protection et le bien-être des enfants. Le Comité note que les articles 22, 23 et 25 de la CADBE reconnaissent explicitement la nécessité de respecter le droit international d'autant plus qu'il considère l'impact des conflits armés sur les enfants, particulièrement sur ceux qui sont déplacés et séparés de leurs familles.
3. Contrairement à la protection consacrée par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, le Comité a constaté que les enfants au Sud Soudan sont parmi les plus vulnérables dans

divers domaines de violations sérieuses y compris celle d'être enrôlée dans les groupes armés. Le Comité est persuadé de l'importance d'une évaluation détaillée de la situation des enfants au Sud Soudan d'autant plus qu'ils représentent le groupe le plus affecté de la communauté par le conflit en cours. Ceci, dans une certaine mesure, permet au Comité d'être en harmonie avec les positions du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine afin de répondre aux besoins des enfants conformément aux droits établis par les différents Instruments des droits Humains de l'Union Africaine notamment la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique et de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique.

4. Considérant ces faits, le CAEDBE a adopté une Résolution sur les situations des enfants en République au Sud Soudan et en République Centrafricaine pendant la 23^{ème} Session Ordinaire qui s'est tenue du 7 au 16 avril 2014 à Addis-Abeba en Éthiopie, et a décidé d'entreprendre une mission dont l'objectif principal est d'apporter des réponses et de préconiser des solutions pour améliorer la protection des enfants affectés par le conflit armé au Sud soudan. Spécialement, la mission a pour objectif d'évaluer l'impact du conflit armé sur les enfants et de déterminer les

principales capacités et les insuffisances en terme de ressources pour la prévention et les solutions aux enfants affectés par les conflits armés.

5. A cet effet, le Comité a envoyé une demande par note verbale au Gouvernement du Sud-Soudan, qui a accepté et salué la mission du Comité avec les objectifs fixés. Le CAEDBE voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude au Gouvernement du Sud Soudan pour l'autorisation qu'il a accordé au Comité.

Narration des discussions

6. Précédant la mission, M. Ayalew Getachew, Juriste-Chercheur au Secrétariat du CAEDBE s'est rendu à Djouba pour prendre contact avec le Gouvernement de la République du Sud Soudan et les différentes Institutions susceptibles de faciliter la mission. Il s'agit du Bureau de Liaison de l'Union Africaine à Djouba, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), du Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) de, Save the Children. Ces préparatifs consistaient principalement la confirmation des rendez-vous pour les différentes rencontres et la préparation des autres moyens logistiques.
7. La délégation du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-

être de l'Enfant est arrivée à Djouba le 3 août 2014 et était dirigée par le Prof. Julia Sloth-Nielsen, Vice-présidente du CAEDBE, accompagnée de Justice Alfas Chitakunye, Rapporteur du CAEDBE, de M. Jean François Basse, Conseiller de la Protection de l'Enfant au Département Paix et Sécurité de la Commission de l'Union Africaine (AUC), de Mme Catherine Maina, Assistante Sociale Principale, de M. Ayalew Getachew et de M. Kameni Yannick Gael - Chargé de la Communication, tous du Secrétariat du CAEDBE.

8. La délégation a rencontré les officiels des Institutions suivantes :

Les Services gouvernementaux / Organes / Officiels

- Ministère des Affaires Étrangères de la République du Sud Soudan, Djouba
- Ministère du Genre, de l'Enfant et du Bien-être Social de la République du Sud Soudan, Djouba
- Groupe parlementaire / Commission en charge du Genre, de l'Enfant, du Bien-être Religieux et Social, Djouba
- Commission des Droits de l'Homme du Sud Soudan, Djouba
- Commission Nationale sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration ;
- Unité de protection de l'enfant, SPLA Djouba
- Le Gouverneur de l'État de Jonglei, Bor ;

- Ministère d'État du Genre et du Développement Social, Bor ;
- Commissaire de Minkammen ;

Les Agences des Nations Unies, les OING et les ONG

- UNICEF ;
- Unité de Protection de l'enfant MINUSS ;
- HCR ;
- Souscluster sur la Protection des enfants ;
- Coalition Nationale sur les Droits de l'Enfant ;
- Groupe de travail du pays (MRM) ;
- Coordinateur MINUSS de l'état du Bor ;
- ONG Internationales et nationales

Les Sites de Protection de Civils (POC)

- Les sites de POC de Tomping et de Djouba
- Le site de POC de Bor





CONCLUSIONS DE LA DELEGATION

Tueries des enfants

9. Le Comité a reçu plusieurs rapports sur des enfants, même des bébés, tués gratuitement. Le nombre exact des enfants tués n'était pas encore connu mais les rapports estiment qu'il y a 490 enfants tués qui étaient identifiés dans plusieurs fosses communes dans/et autour de la capitale de l'État de Jonglei, à Bor. Plusieurs enfants furent tués par des hommes armés qui ont attaqué les personnes déplacés internes sur le site de protection civile des Nations Unies. Récemment, le 17 avril, 12 enfants, sur le site de protection civile de Bor (Bor PoC¹) ont été arbitrairement massacrés par des bandes, le plus jeune n'avait que 3 mois. Ces décès n'étaient pas le fait d'accidents malencontreux puisque la délégation avait été informée de manière fiable que ces enfants ont été délibérément ciblés.

Tueries des parents et tuteurs.

10. Les tueries ont laissé un nombre innombrable d'enfants orphelins qui se sont réfugiés dans les rues. Il y a plusieurs enfants dans

1 2500 enfants résident sur le site de protection civile de Bor dont 1000 ont moins de cinq ans.

le pays qui sont séparés de leurs proches et vivent maintenant dans les camps sans leurs parents ou leurs tuteurs, ce qui les rend plus vulnérables face aux problèmes psychologiques et aux abus. Par exemple, dans le camp de Tomping², la délégation a été informée du fait que certains enfants étaient traumatisés et avaient besoin d'aide psychologique puisqu'ils ont assisté aux massacres de leurs parents. Ceci a pour conséquence, un nombre élevé d'enfants devenus chefs de ménage. La crise a plongé les Agences humanitaires et de protection de l'enfance dans un cycle interminable et couteux de recherche et de réunification des familles (FTR), ce qui a entraîné des résultats mitigés.

Déplacements

11. Il y a des déplacements massifs de populations, dont des enfants avec ou sans leurs familles, qui ont eu lieu et qui continuent. La délégation a été témoin direct de cette dispersion massive des populations dont des enfants. Elle a aussi été informée, qu'à la date du 04 avril 2014, 593 personnes vivaient dans le camp de

2 Immédiatement après le conflit en décembre 2013, il était rapporté que 25,000 personnes déplacées internes (IDPs) résidaient sur le site de protection civile de Tomping (Tomping PoC Site). En ce moment, plus de 14.000 IDPs résident dans le camp. La délégation était témoin des différents problèmes sur le site tels que l'insuffisance d'espace de divertissement pour enfant, le manque d'écoles, de centres de santé et les problèmes d'hygiène entraînant la manifestation de choléra.

Tomping. A Minkammen, un fonctionnaire du Gouvernement a informé la délégation que les personnes déplacées internes (IDPs) ont dépassé les capacités d'accueil des infrastructures du Comté d' Awerial. Le nombre de personnes déplacées internes dans la zone était de 100.000 dont 35.000 étaient des enfants. Les écoles dans la zone n'ont pas pu contenir tous les enfants faisant ainsi de certains d'entre eux des laissés-pour-compte qui courent le risque d'être recruté par les forces armées.

12. On a évalué à plus de 1,5 millions de personnes déplacées internes et hors des frontières. L'UNICEF a enregistré 4700 enfants séparés et non accompagnés et tandis que certains parents faisaient cas de leur enfants disparus et dont ils n'arrivent jusqu'à présent pas à localiser.

13. Parmi les immenses défis, on retrouve un nombre impressionnant d'enfants non-accompagnés qui n'ont pas accès à l'éducation. Il y a des informations sur un grand nombre d'enfants qui sont hors du pays tandis que les parents sont dans le pays et vice-versa. Les personnes déplacées internes traversent les frontières des pays voisins. La délégation a été informée et a loué le fait que les Agences des Nations Unies vont bientôt mettre en place un Panel sur un Déterminant pour l'Intérêt Supérieur (BID) pour discuter de questions relatives aux enfants déplacés internes.

Graves violations des droits de l'enfant :

14. La Délégation était aussi informée que depuis l'éclatement du conflit en décembre 2013 jusqu'en fin juin, les Nations Unies ont reçu plus de plaintes de graves violations des droits de l'enfant dans le présent conflit armé que tous les autres conflits combinés en 2013. Les graves violations des droits de l'enfant continuent d'être analysées, consignées et vérifiées. Les violations qui font l'objet de suivi sont notamment, les meurtres, les recrutements et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés, les violences sexuelles, les attaques dans les écoles et les hôpitaux, et le déni d'accès aux structures humanitaires y compris l'accès aux formations sanitaires. La préoccupation majeure pour le Comité est la recrudescence du recrutement des enfants dans les forces armées liées au conflit. Les enfants associés aux forces armées sont l'une des questions primordiales de protection qui doit être réglée en toute urgence. Des informations non vérifiées sur la recrudescence du recrutement des enfants par les groupes armés ont été reçues par la délégation.

15. Comme signalé dans des rapports récents, la délégation a aussi remarqué l'existence réelle de la participation des enfants dans le conflit. Notamment des filles en uniforme militaire, illustrant ainsi la dynamique de changement rapide du conflit sur la protection des

enfants. Des enfants en uniforme ont été aperçus de visu entrant dans les camps tandis certains groupes les recrutent ouvertement. Les communautés sont réticentes à les dénoncer de peur des représailles et parfois elles sont même contraintes d'aider les groupes qui recrutent les enfants. Les enfants rejoignent souvent la milice à cause de l'ennui et du manque d'idéal comme ils ne vont pas à l'école et que certains n'ont pas de tuteurs pour les en dissuader.

16. Ces actes sont perpétrés malgré l'engagement pris en juin 2014 par le Gouvernement du Sud Soudan et les forces associées, devant le Représentant Spécial du Secrétariat Général des Nations Unies (SRSG) sur les Enfants et les conflit armés; mais aussi l'engagement pris à Addis-Abeba pour cesser la mobilisation des enfants soldats et pour la démobilisation de ceux déjà affectés.

17. Le Comité apprécie cependant, le fait qu'un plan de travail ait récemment été adopté pour la mise en œuvre de l'accord de réengagement pour mettre fin aux graves violations des droits de l'enfant au Sud Soudan. L'objectif du plan de travail, qui a été adopté le 26 Août 2014, est de mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant au Sud-Soudan, en particulier mettre fin aux recrutements et l'utilisation des enfants par les forces armées, les meurtres et les mutilations des enfants, la violence sexuelle et

l'utilisation des écoles à des fins militaires d'ici la fin du mois de Juillet 2015. Le Comité apprécie la création par le Gouvernement du Sud-Soudan, de l'Unité de protection des enfants dans la SPLA qui collaborera avec celle de la MINUSS en vue d'élaborer ce plan de travail et encourage le Gouvernement et la SPLA à mettre en œuvre ledit plan.

18. Dans ses consultations avec l'Unité de Protection de l'Enfant du SPLA, la délégation a apprécié le fait que le SPLA s'est engagé à être une force sans Enfant; elle dispose d'une Cellule de Protection de l'Enfant et travaille étroitement avec la MINUSS sur les problèmes de protection de l'enfant. Les deux institutions ont élaboré un Plan d'Action, révisé en 2012 qu'ils sont entrain de mettre en œuvre. Mais tous ces acquis sont perdus après que ce conflit ait commencé le 15 décembre 2013.

19. Pendant le conflit, des enfants ont été tués, blessés, séparés et soumis à toutes sortes de vulnérabilités. Le SPLA indiquait que les rebelles avaient recruté des enfants tandis que certains enfants avaient rejoint d'eux-mêmes les forces gouvernementales dans le but d'avoir de la nourriture et un abri. La MINUSS a utilisé la Résolution 2155 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 27 mai 2014 à sa 7182^{ème} session, dans laquelle des engagements avaient été pris pour aider l'Autorité Intergouvernementale pour le





Développement en Afrique de l'Est (IGAD) dans les opérations de suivi du cessez-le-feu au Sud Soudan dans ses activités avec le SPLA.

20. La Commission Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration a informé la délégation qu'ils ont un Programme national : *Le Programme National de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion des Enfants Incorporés dans les Forces ou Groupes Armés ('The National Child DDR Project on the release and Réintégration of CAAFGs')* qui est aussi débordé par le grand nombre d'enfants impliqués dans le conflit. Il s'agit d'enfants engagés par les forces gouvernementales mais également ceux recrutés par les groupes rebelles. Il est aussi important pour le processus d'accord de paix, qui est en cours, d'avoir un secteur de sécurité compréhensible, qui fera ressortir clairement les problèmes relatifs aux enfants.

21. Concernant la préoccupation relative au rôle des enfants dans le conflit actuel, des plaintes non-confirmées font état de la prolifération d'armes au Sud Soudan. Cette prolifération d'armes pousse les enfants à s'exposer et à se familiariser avec les armes ce qui accentue leur vulnérabilité à la violence, aux blessures et à la mort. La délégation est convaincue que les enfants associés aux forces armées sont l'un des problèmes majeurs de protection qui

doit être réglé comme une urgence absolue.

Enlèvements et violences sexuelles

22. L'ampleur de cette guerre fait des ravages directement sur les enfants au Sud Soudan et s'illustre par les violents enlèvements d'enfants, des cas confirmés de viols sur les filles mais aussi sur des garçons. Pendant les interactions avec les personnes déplacées internes et certaines des institutions avec lesquelles elle a interagi, la délégation a été informée du haut niveau de violence sexuelle qui sévit. Pendant la visite au site de protection civile de Topping (Topping PoC), les personnes déplacées internes (IDPs) ont confirmé qu'il y avait de graves violences sexuelles contre les enfants à l'intérieur et hors des sites de protection civile.
23. Les filles ne peuvent plus utiliser les latrines après 19 heures parce qu'elles se sentent en insécurité également quand elles traversent des zones où il y a des groupes de jeunes hommes qui traînent ou qui vivent seuls. Les points d'eau et les débits de boissons alcoolisées sont aussi réputés être des zones d'insécurité. Les filles adolescentes qui ont des taches qui les amènent à sortir hors des sites de protection civile pour acheter de la nourriture, laver les habits, ramasser du bois de cuisson

et faire d'autres tâches sont harcelées, battues, enlevées, violées ou tuées par les groupes armés ou pour des représailles ethniques. Ces crimes se font habituellement dans l'impunité comme les victimes de violences sexuelles ne les dénoncent pas par peur d'être stigmatisées ou discriminées.

24. Les personnes déplacées internes ont proposé que les latrines soient séparées pour les hommes et les femmes, que des lampadaires soient mis autour des points d'eau et des latrines et qu'il ait aussi des agents de sécurité la nuit.

25. La délégation a apprécié l'existence de services destinés à l'enfance offrant dans les camps des prestations comme : l'identification, l'enregistrement et la documentation, la gestion de cas individuel pour la localisation des familles et la réunification des enfants non-accompagnés, séparés ou perdus, la surveillance de la protection des enfants incluant le suivi de graves violations contre les enfants, la gestion des données, l'orientation pour les cas de VSS (Violence Sexuelles et Sexiste), les Systèmes de protection de l'enfance consolidés : l'identification et le renforcement de la Communauté basée sur des réseaux de protection de l'enfance (CBCPN).

Nutrition

26. Les crises relatives à la nutrition et l'insécurité alimentaire étaient apparentes pendant la mission du Comité. Le conflit a élevé le niveau du seuil d'urgence de la malnutrition au Sud Soudan. Comme conséquence du conflit, l'effet de malnutrition aigüe s'est aggravé. L'UNICEF estime que quatre millions de personnes (34 pour cent d'une population totale estimée à 11,6 millions) seront dans une situation d'urgence et d'insécurité alimentaire aigüe entre juin et août 2014; Cela signifie que 840.000 enfants en dessous de cinq ans et 328.000 femmes enceintes et allaitantes sont exposés à un niveau inacceptable très élevé d'insécurité alimentaire. Dans les trois États affectés par le conflit, 462.000 enfants en dessous de 5 ans et 180.400 femmes enceintes et allaitantes sont exposées à un niveau inacceptable très élevé d'insécurité alimentaire. La délégation a été informée de ce que les réserves sont épuisées et les mamans ont priés la délégation d'être leur avocate pour plaider pour que leurs enfants affamés aient de la nourriture.
27. Suite à la gravité de cette situation désespérée des enfants, la délégation était convaincue que 50.000 nourrissons et enfants à bas âge pourraient faire face à une mort imminente due à la malnutrition dans les mois à venir. Les situations sont exacerbées par l'installation tardive de la saison pluvieuse, le conflit en général et l'accès réduit à l'aide humanitaire dans les sites du conflit.

Éducation

28. La délégation a appris que plus de 1200 écoles étaient fermées dans les États affectés par le conflit; Upper Nil, Jonglei et Western Equatorial. Plus de 75 écoles sont toujours occupées par les forces armées. Dans plusieurs endroits la situation de l'éducation s'est détériorée au point où la plupart des enfants n'ont plus accès à l'éducation.³ Ceci n'est pas seulement le cas des états en crise mais à travers tout le pays. En conséquence toute une génération entière risque de perdre totalement le savoir économique dans l'avenir.

Santé et Assainissement

29. Le conflit a complètement perturbé les services de santé de base infantiles disponibles dans les zones de conflit. Il y a divers risques de problèmes de santé entre autres l'apparition du choléra et du paludisme. Particulièrement, la délégation a remarqué que la situation dans les camps des personnes déplacées internes et de protection civile est loin d'être acceptable à cause des risques aussi

3 Selon l'UNICEF, Le Sud Soudan continue d'être sans record pour atteindre une participation universelle, à grande échelle et équitable de l'enseignement primaire pour tous les enfants. 57% des enfants au Sud Soudan ne vont pas actuellement à l'école et les chiffres sont pire dans les zones affectées par le conflit. Il y a aussi un fort taux d'abandon scolaire et de rentrée retardée.

bien pour la santé que pour et le bien-être des enfants. La saison des pluies ajoute également des difficultés indescriptibles à cette situation. Le besoin de paix et la reprise de la vie normale pour que les familles retournent dans leurs foyers sont plus qu'évident. Il y a eu 5 fois plus d'attaques d'hôpitaux pendant les 3 derniers mois que sur toute l'année 2013. Ceci compromet aussi l'accès des enfants aux services de santé.

30. Certes, des efforts ont été faits pour la protection des enfants en les vaccinant contre maladies qu'on peut prévenir tel que la polio. Pour l'instant, dans le camp de Tomping des efforts ont été faits pour minimiser le risque d'épidémies d'autant plus que 22.700 enfants de moins de 15 ans ont été vaccinés contre la polio. Cependant, le conflit a négativement affecté le programme régulier de vaccination dans les zones affectées. L'impact est moins sévère dans les sites de protection civile comme à Tomping où 209 enfants souffrants de sévères malnutritions aigus étaient admis pour traitement tandis que 1.750 enfants ont reçus de l'aide psychologique à travers les espaces adaptés pour enfant. L'apparition du choléra a aussi été décelée dans le pays à plusieurs occasions, ce qui a causé la mort de nombreux d'enfants.
31. La délégation a aussi remarquée que la couverture nationale en eau et assainissement est extrêmement faible, ce qui compromet





sérieusement le droit des enfants à la santé. Ceci est particulièrement avéré dans les sites de protection civile à la fois à Tomping et à Bor où les enfants vivent dans une situation qui pourrait entraîner des maladies infectieuses, spécialement des maladies hydriques.

32. Malgré les conditions extrêmement inquiétantes pour la santé des enfants et pour l'assainissement, la délégation a noté et apprécié les efforts réalisées par les acteurs de la protection de l'enfance pour l'amélioration de la situation des enfants au Sud Soudan dans des circonstances extrêmement difficiles.

Aide Humanitaire

33. Le Comité a aussi été informé que dans certains endroits du pays, notamment dans l'Eastern Malakal et la frontière entre le Lake State et Benitu, sont toujours sous contrôle de groupes rebelles. Ainsi, l'aide humanitaire n'est pas accessible et les enfants meurent de maladies et de malnutrition.

La Ratification de la Charte Africaine des Enfants et la mise en œuvre de la Loi sur l'enfance de 2008.

34. Le Comité a noté et apprécié l'intention du gouvernement du Sud Soudan de ratifier la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Le CAEDBE pense que cela constituera un solide engagement susceptible d'améliorer le respect des droits de l'enfant comme porteurs de droit et non comme objets de guerre dans ce pays. La délégation prend aussi acte de la Loi sur l'enfance de 2008 et exhorte pour que des mesures soient prises afin de mettre en place la Commission des Enfants mais également pour allouer des ressources budgétaires nécessaires à la mise en œuvre progressive de la loi. Les mécanismes de protection de l'enfance prévus dans la loi doivent être mis en place le plus tôt possible.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

35. La délégation du CAEDBE sur la situation des enfants au Sud Soudan conclut donc qu'il y a plusieurs problèmes de protection qui ont besoin d'être réglés y compris : la réintégration des enfants séparés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants soldats et l'aide aux communautés affectées par la violence pour créer une résilience pour les familles afin qu'elles

soient capables d'entretenir leurs enfants. La délégation apprécie naturellement les avancées remarquables que la Communauté internationale a faites pour régler la situation difficile des enfants au Sud Soudan suivant une approche basée sur les droits de l'enfant.

36. Les enfants font 60% des habitants du Sud Soudan. Le Sud Soudan doit immédiatement opter pour la position suivante : les enfants ne sont pas des objets de guerre, mais des sujets et membres de l'humanité.

37. Le CAEDBE, par conséquent, souhaite attirer l'attention du Gouvernement du Sud-Soudan, les États membres et d'autres parties prenantes sur les Recommandations suivantes:

38. - Le CAEDBE recommande fortement à l'Union Africaine, à ses États Membres et à la Communauté Internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire la circulation des armes au Sud Soudan et ce dans l'intérêt des enfants et salue tous les efforts faits pour le désarmement et la démobilisation.

- Le Comité presse également le SPLM-IO d'honorer l'engagement pris à Addis-Abeba de renoncer à mobiliser des enfants comme soldats et de démobiliser ceux déjà enrôlés. Un point focal pour davantage de liaison à cet égard devrait également être immédiatement identifié au sein du SPLM-IO

- Sur les enlèvements et la violence sexuelle, il est important de mettre en place, dans toutes ces zones affectées, des voies d'orientation qui montrent les rôles et les responsabilités et les procédures à suivre pour tous les acteurs afin de s'assurer que les victimes de viols et agressions sexuels reçoivent des services de soutien et d'aide compréhensifs et une assistance psycho-sociale pour leur guérison ;
- Les enlèvements métamorphosent et déshumanisent les enfants en les privant de leurs droits les plus fondamentaux en tant qu'êtres humains. La délégation a été informée de ce que plus de 900 enfants ont été enlevés dans l'État de Jonglei depuis décembre 2013. Pour que le processus de paix fonctionne il est important que ceux qui perpétuent ces crimes soient tenus responsables de leurs actes ;
- Considérant les effets multiples des déplacements sur les droits des enfants, le CAEDBE recommande d'étendre le réseau de localisation des familles à tous les comtés affectés et de continuer à soutenir le suivi pour s'assurer que les enfants vivants dans des structures de prise en charge et ceux pris en charge dans les familles élargies continuent d'être protégés et s'assurer que les placements dans les familles localisées ne soient faits que lorsque les données prouvent que ce sont les vraies familles ;
- En matière de santé et l'assainissement, considérant l'augmentation des défis, la délégation recommande l'expansion et la multiplication d'espaces adaptés pour enfants dans les sites de protection civile,

pourvus d'aide psychologique pour ceux affectés en vue de les guérir de leur traumatisme suite aux déplacements, au conflit et de renforcer leur résilience ;

- La Délégation était informée que plusieurs enseignants ont fui et que les écoles sont occupées par les groupes armés, fermées ou détruites. Il est nécessaire pour le gouvernement de la République du Sud Soudan et pour tous les acteurs (y compris les partenaires internationaux du secteur de l'éducation) de concevoir des stratégies urgentes pour permettre la reprise du développement de la petite enfance et de l'éducation pour tous les enfants de ce pays et pour d'assurer un futur pour les enfants d'aujourd'hui ;
- En ce qui concerne l'aide humanitaire, Il est important que l'Union africaine entreprenne toutes les démarches pour essayer de discuter avec les groupes rebelles afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée dans ces zones bloquées par les groupes rebelles. Aussi, les ONGI doivent assister les ONG et les OSC afin de leur permettre de fournir les services sur le terrain puisqu'elles comprennent mieux la situation ;
- Sur la nutrition, Il y a eu une coordination stratégique et trans-sectoriel des programmes humanitaires par les Agences des Nations Unies et les acteurs non-gouvernementaux fournissant ainsi l'essentiel de l'aide humanitaire aux personnes déplacées internes et à la population affectée mais il est également important que la Communauté internationale et les bailleurs de fonds assistent pour une augmentation de l'aide mise à disposition pour combattre

la catastrophe imminente de la mortalité infantile.

- Le Comité encourage aussi la création d'un Parlement des enfants d'autant plus que pendant longtemps les voix des enfants au Sud Soudan n'ont pas été entendues.
- Le CAEDBE invite les Nations Unies, l'Union Africaine, les Organisations Internationales et Nationales et la communauté internationale de reconnaître et jouer leur rôle essentiel pour relever les défis des enfants au Sud-Soudan et de coopérer avec le gouvernement dans la prévention de la situation.



CAEDBE

Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant

B.P: 3243 Roosevelt Street - Addis Abeba, Ethiopie

Tel: (+251 1) 551 3522

Fax: (+251 1) 553 5716

www.acerwc.org